

Monsieur le Président
Pierre FROUSTEY
CC Maremne Adour Côte Sud
Allée des Camélias
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

Linxe, le mardi 28 octobre 2025

Objet : Modification statutaire – Notification DEL2025CC231001

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération référencée DEL2025CC231001 ainsi que les statuts modifiés du Syndicat mixte de rivières du Marensin et du Born.

Vous disposez d'un délai de trois mois pour délibérer afin d'émettre un avis à compter de la réception de notification. Passé ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Jean MORA

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES
DU MARENSIN ET DU BORN

